

632

COMMISSION chargée de l'examen du projet de
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,
ayant pour objet de rendre applicable aux
colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et
de la Réunion la loi du 15 décembre 1904 qui a
abrogé l'article 298 du Code civil. (N° 215,
année 1910.)

(Nommée le 7 juin 1910.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Félix CRÉPIN. *Président*
2^e — JÉNOUVRIER.
3^e — GUILLIER.
4^e — CICÉRON, *Secrétaire - Rapporteur*
5^e — FAGOT.
6^e — RICHARD.
7^e — BOIVIN-CHAMPEAUX.
8^e — SAVARY.
9^e — LEMARIÉ.



Seance Du 9 Juin 1910

M. Crispin est nommé president de
la commission,

M. Cicéron, secrétaire.

La commission est d'avis de proposer
au Senat d'adopter le projet de loi
dont elle est saisie — Elle nomme
M. Cicéron rapporteur

Le President

Le Secrétaire

Maximilien

[Signature]